



Le 27 février 2014

Madame Stephenie Fox
Technical Director
International Public Sector Accounting Standards Board
International Federation of Accountants
277, rue Wellington Ouest, 4e étage
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Objet: Exposé-sondage #50 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Madame,

Voici nos commentaires généraux concernant l'exposé-sondage mentionné en objet.

À notre avis, l'influence notable n'est pas un concept approprié pour le secteur public. Cette notion est plutôt liée au secteur privé puisque lorsqu'une entité a une influence notable sur une autre, elle s'attend généralement à tirer profit de cet investissement.

De plus, bien que de par leurs pouvoirs les gouvernements peuvent exercer une influence notable sur les politiques opérationnelles et financières d'un bon nombre d'entités par le biais de lois, règlements ou de contrats, l'intérêt du gouvernement envers ces entités se limite à l'aspect réglementaire. En ce sens, la capacité d'un gouvernement de réglementer une entité ne représente pas en soi une forme de contrôle, incluant l'influence notable.

Il est d'ailleurs très difficile dans le secteur public de différencier les situations où un gouvernement pourrait être considéré comme ayant une influence notable ou non. D'ailleurs, l'influence notable n'est pas considérée comme un concept pertinent dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public, tant pour l'inclusion dans le périmètre comptable que pour la future norme sur les apparentés.

Nous espérons que nos commentaires vous seront utiles dans la poursuite de vos travaux et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur général de la
pratique professionnelle,

André Miville, CPA, CA

La directrice de la normalisation,

Vicky Lizotte, CPA, CA

Translation – Work document

February 27th, 2014

Madam Stephenie Fox
Technical Director
International Public Sector Accounting Standards Board
International Federation of Accountants
277 Wellington Street West, Floor 4th
Toronto, Ontario M5V 3H2

RE: Exposure Draft 50 - Investments in Associates and Joint Ventures

Dear Madam,

Please find enclosed our comments on the Exposure Draft 50 referred above.

In our opinion, we think that the concept of significant influence is not appropriate for the public sector. This concept is more linked to the private sector. The reason is when an entity has significant influence over an investee it would normally expect to get benefits from that investment.

Also, even if, by laws, rules or contracts, governments have powers to influence financial and operating policies of many entities, a government's interest is limited only to the regulation aspect. The ability of a government to regulate those entities doesn't represent a form of control neither significant influence.

Moreover, in the public sector it is very difficult to make a distinction between a situation when a government has significant influence and not. Besides, significant influence is not a relevant concept in the Canadian accounting standards for the public sector both in the government reporting entity and in the future standard on related parties.

Hopefully our comments will be helpful as you continue your work.

Regards,

General Manager
Professional Practice,

Director, Standards

André Miville, CPA, CA

Vicky Lizotte, CPA, CA